

MASTER 2 ADMINISTRATION PUBLIQUE / MANAGEMENT PUBLIC

- MASTER 2 ADMINISTRATION PUBLIQUE / MANAGEMENT PUBLIC

Le Master 2 "Management public" forme les futures et futurs responsables des organisations publiques, à un niveau d'encadrement de services, et les futures et futurs responsables des ressources humaines des administrations publiques.

Compte Personnel de Formation (CPF)

Cette formation est éligible au Compte Personnel de Formation (CPF) : consultez les détails



Double diplôme à l'international

Cette formation est disponible en Double Diplôme avec **plusieurs partenaires internationaux**. Une ou plusieurs mobilités sont obligatoires et garanties dans les Universités partenaire pendant votre formation.

[En savoir plus](#)

Présentation

Le Master 2 "Management public" forme les futures et futurs responsables des organisations publiques, à un niveau d'encadrement de services, et les futures et futurs responsables des ressources humaines des administrations publiques, à un niveau de responsabilité général ou particulier (recrutement, carrière, formation, etc.).

Il permet aux étudiantes et aux étudiants de se spécialiser dans le management des ressources humaines publiques ou dans le management

Infos clés et site web

Lieu de la formation

- Campus Berges du Rhône (BDR)

Public

Niveau(x) de recrutement

- BAC+4

Public ciblé

Cette formation est proposé aux publics en formation initiale et continue. Selon chaque profil, des prérequis spécifiques sont définis en matière de diplôme et profil du/de la candidat.e

Discipline(s)

- Droit public Droit privé
- Science politique
- Administration publique

Responsable(s) de la formation

[Nolwenn Duclos](#)

Contact scolarité

[Yohanna Raffy](#)

Tél : +33 4 78 69 72 72

Coût de la formation

Pour les étudiants en formations initiale

Le montant d'inscription à l'Université Lumière Lyon 2

des organisations publiques. Il diplôme également les professionnels qui suivent la formation "CAP MANAGEMENT" organisée par la Plate-forme régionale d'appui interministériel à la GRH de la région Auvergne-Rhône-Alpes (PFRH-ARA) de la préfecture Auvergne Rhône-Alpes, ainsi que la formation "CAPIM" organisée par l'École Nationale des Greffes (ENG) de Dijon.

Candidature

Modalités de candidature

Les candidatures sont à déposer sur la plateforme [eCandidat](#) selon le [calendrier de candidature](#)

- pour les étudiant.es non inscrit.es à l'Université Lumière Lyon 2
- pour les étudiant.es inscrit.es à l'Université Lumière Lyon 2
- pour les candidat.es de l'Union Européenne, de l'Espace Économique Européen ou de la Suisse (dossier de "Demande d'accès" via eCandidat)
- pour les étudiant.es non européen.nes qui résident en France ou dans un pays non équipé de Campus France (dossier de "Demande d'accès" via eCandidat)

Pour les étudiant.es non européen.nes qui résident dans un pays équipé de Campus France : la procédure CEF/Campus France est en ligne sur le site Campus France de votre pays

est composé des droits d'inscription nationaux, plus la contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC). Plus d'informations sur cette [page](#).

Pour les stagiaires en formations continue (hors contrat de professionnalisation)

Les droits nationaux lors de votre inscription administrative en ligne
Les coûts pédagogiques (consulter nos [tarifs & modalités](#))

Pour tout renseignement sur les modalités de prise en charge et sur les tarifs spécifiques, contactez le [Service de la Formation Continue](#)

Bâtiment GAIA 2ème étage
– 86 rue Pasteur, 69007 LYON

Et après ?

Niveau de sortie

- Master

Activités visées / compétences attestées

Plus spécifiquement, les étudiantes et étudiants qui suivent la spécialité "Fonction Ressources Humaines" doivent être capables de :

- procéder au diagnostic de la fonction « Ressources Humaines » d'un établissement ;
- participer à la définition, la mise en œuvre et l'évaluation de sa politique des ressources
- humaines et à la recherche de son optimisation ;
- concevoir, mettre en œuvre et évaluer les actions de développement des ressources
- humaines en cohérence avec sa politique générale ;
- élaborer les indicateurs du système d'information RH ;
- analyser la situation de l'emploi ;
- repérer et analyser les besoins individuels et collectifs en matière de formation, élaborer le
- plan de formation, puis mettre en œuvre et évaluer la politique de formation ;
- analyser le besoin de personnel sur un poste et élaborer le profil de poste avant publication ;

- concevoir les outils de gestion des carrières et proposer les dispositifs d'accompagnement
- des agents ;
- participer à l'élaboration de dispositifs de lutte contre les discriminations professionnelles.

Plus spécifiquement, les étudiantes et étudiants qui suivent la spécialité "Fonction de direction" doivent être capables de :

- participer en tant que cadre à la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques d'une administration publique ;
- agir en connaissance des nouveaux enjeux de gouvernance des territoires, de communication publique et de modernisation numérique de l'action publique ;
- procéder au diagnostic d'un service sur le plan de ses forces et faiblesses organisationnelles et sociales ;
- organiser les équipes, fixer des objectifs et accompagner les agents dans la réalisation des actions ;
- prendre en compte les nouvelles conditions du management à distance ;
- prendre soin de ses collaboratrices et collaborateurs et gérer les conflits dans le cadre d'un management bienveillant ;
- agir de façon éthique en préservant son service de toute pratique discriminatoire ou pouvant engendrer des risques professionnels ;
- contribuer au développement des ressources humaines de son équipe ;

Insertion professionnelle

Dans les administrations de l'État, des collectivités territoriales, des établissements hospitaliers, les organismes publics ou privés chargés d'une mission de service public et les organismes de sécurité sociale :

- Emplois d'encadrement ;
- Directeur des ressources humaines ;
- Assistant de direction ressources humaines ;
- Chargé du recrutement, de la formation, de l'audit social, de la « Gestion Prévisionnelle de l'Emploi, des Effectifs et des Compétences », du conseil en mobilité carrière, des conditions de travail ;
- Chargé de mission « Modernisation, mutualisation et innovation publique ».